

Annexe 4-8 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie
Dossier de demande de mesures exceptionnelles

Annexe 1 : Dossier de demande de mesures exceptionnelles

Les entreprises bénéficiaires d'une mesure de régulation, dont l'outil de production des produits concernés par la mesure subit une destruction ou une détérioration, peuvent bénéficier de mesures exceptionnelles accordées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie si cette circonstance met en danger la survie de l'entreprise ou le maintien de ses emplois.

Le service instructeur s'engage à respecter les règles du secret statistique et du secret des affaires, conformément à l'article Ip 413-10-1.

La DAE se réserve le droit de vérifier l'exactitude des éléments renseignés par un contrôle en entreprise.

1. INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Raison sociale : Enseigne :

Numéro d'immatriculation au RCS :

Nom et contact (mail + téléphone) du dirigeant :

Nom et contact de la personne en charge du suivi du dossier (mail + téléphone) :

2. OBJET DE LA DEMANDE

2.1. Mesure(s) souhaitée(s)

Les mesures exceptionnelles accordées au titre de la présente section peuvent constituer en :

- 1) *Une dérogation à des mesures de restrictions quantitatives à l'importation, sous forme de quota dérogatoire;*
- 2) *Une exonération de l'application des droits et taxes exigibles à l'importation;*
- 3) *La prolongation de la durée de la mesure de régulation dont l'entreprise bénéficie.*

- Par la présente je souhaite bénéficier (*cocher les cases correspondantes à votre demande*) :

D'une dérogation à des mesures de restrictions quantitatives à l'importation, sous forme de quota dérogatoire : si oui, remplir la partie 2.2	
D'une exonération de l'application des droits et taxes exigibles à l'importation.	
De la prolongation de la durée de la mesure de régulation dont l'entreprise bénéficie.	

- Préciser la nature du sinistre et sa date :
Détailler en quelques mots ce qui s'est passé et quand.

- Durée nécessaire à la remise en fonctionnement de l'outil de production :

2.2. Produits et mesures actuelles

Les entreprises bénéficiaires d'une mesure de régulation, dont l'outil de production des produits concernés par la mesure subit une destruction ou une détérioration, peuvent bénéficier de mesures exceptionnelles accordées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie si cette circonstance met en danger la survie de l'entreprise ou le maintien de ses emplois.

Préciser les produits faisant l'objet de la présente demande en utilisant le modèle de tableau ci-dessous, ainsi que la protection actuelle (QHUE, QUE, QTOP, SHUE, STOP, TRM) en spécifiant dans le cadre d'une mesure quantitative, la quantité souhaitée (quota) ou dans le cas d'une mesure tarifaire, le taux ou la valeur souhaitée (en cas de doute sur le TD joindre le formulaire D40 complété par les services douaniers attestant la bonne conformité des produits faisant l'objet de la présente demande avec les TD sélectionnés).

TD	Libellé produit	Mesure en vigueur (à la date de la demande)	Volume annuel moyen produit avant la destruction ou la détérioration de l'outil de production	Part (en %) sur le chiffre d'affaires global	Quantité en volume souhaitée
		Type (STOP/QTOP/TRM, etc)			

2.3. Intérêt économique pour la Nouvelle-Calédonie

Rédiger une analyse argumentée de la contribution de la présente demande à l'intérêt économique général de la Nouvelle-Calédonie (10 lignes)

3. ACTIVITE ECONOMIQUE

3.1. Production

- Produits fabriqués (fournir le descriptif des produits fabriqués et les fiches techniques de chaque produit) ;
- Principales matières premières utilisées (utiliser le modèle de tableau ci-dessous) et processus de fabrication : fournir le cas échéant le diagramme de fabrication.

Désignation matière première	Origine (local/import)	TD	Taux de TGC sur matières première applicable	Volume moyen annuel

- Capacité et volumes de production (utiliser le modèle de tableau ci-dessous)

Libellé produit	Capacité de production	Année de mise sur le marché ¹

3.2. Stratégie commerciale et marketing

- Politique de prix par marché et par produit et évolution (joindre un listing de prix ou un tarif commercial, en plus des conditions générales de vente et le cas échéant des conditions particulières par catégorie de clients);
- Détails les Productions sous licence, et lister le cas échéant les marques déposées, brevets;
- Modes de distribution (précisez la répartition en % par type de produit et/ou canal de distribution);
- Typologie des clients (précisez la répartition en % par type de produit et/ou catégorie);
- Stratégie export (préciser par destination les volumes réalisés et/ou envisagés).

TD	Libellé	Prix vente sortie d'usine année N-1	Prix vente sortie d'usine année N-2	Prix vente sortie d'usine année N-3	Marge moyenne sur les trois dernières années

3.3. Politique de gestion des ressources humaines

- Effectif salarié au moment de la demande (utiliser le modèle de tableau ci-dessous).

¹ Produit et commercialisation effective

Type (en équivalent temps plein)	Effectif total avant demande	Effectif lié à la production	Effectif lié à la mesure de régulation de marché	Effectif durant la période exceptionnelle
En CDI				
En CDD				
En apprentissage				
Intérim				
Sous-traitants				
Total ETP				

4. MARCHE ET CONCURRENCE

- Identification des entreprises et produits concurrents ou substituables.

Nom des entreprises	Nature (producteur local ou importateur/distributeur)	Part de marché détenue	Produits concurrents	Produits de substitution

5. MARCHE ET CONCURRENCE

Les mesures de régulation de marché sont accordées en contreparties d'engagements efficents, quantifiables, vérifiables et spécifiques à la demande, conformément à l'article Lp 413-20-5.

Rédiger une lettre d'engagement, à joindre au présent dossier, qui définit pour la durée de régulation envisage les engagements que votre entreprise prend en contrepartie de la régulation de marché sollicitée. Ces engagements devront être illustrés par des indicateurs quantifiables, vérifiables et

spécifiques à la demande, des objectifs à atteindre en fin de période d'engagement et des objectifs annuels intermédiaires.

Les engagements de l'entreprise devront porter sur les thématiques ci-dessous :

- 1) La reconstruction de l'outil de production ;
- 2) Le maintien ou la création d'emploi ;
- 3) Le maintien ou la baisse des prix des biens concernés par la mesure.

Les indicateurs, justificatifs et objectifs proposés devront être synthétisés en annexe de la lettre d'engagement sur le modèle du tableau ci-dessous.

Thématique	Engagements	Indicateurs	Justificatifs	Objectif N+1	Objectif N+2	Etc....
Reconstruction						
Emploi						
Prix						

6. RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

6.1 Pièces obligatoires

Les pièces listées ci-dessous sont à joindre obligatoirement au dossier de demande en version numérique (PDF et/ou XLS pour les tableaux) faute de quoi le dossier ne pourra pas être considéré complet :

- Les deux volets fiscaux de l'année en cours ;
- La dernière attestation de situation sociale (CAFAT) ;
- Lettre d'engagement ;
- Tableau annexé à la lettre d'engagement ;
- Tableaux d'évolution des prix/produit sur les 3 dernières années ;
- Tableaux d'évolution des marges/produit sur les 3 dernières années ;
- Tableaux d'évolution des prix de vente /produit sur la période du dispositif exceptionnel souhaité ;
- Conditions générales de ventes le cas échéant ;
- Fichier transmis au titre du RBE (registre des bénéficiaires effectifs).

Nom et qualité du demandeur :

J'atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur que les informations sur le KBIS et RIDET transmises au RCS sont à jour.

J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations légales : transmission au RCS des états financiers et rapport de gestion dans les délais, et à la DSF de la liasse fiscale et du PV d'AG de clôture des comptes.

J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations fiscales et sociales.

J'atteste sur l'honneur être à jour de mes obligations concernant la transmission du formulaire des Bénéficiaires effectifs.

Cachet de l'entreprise

A _____, le _____

Signature du gérant de l'entreprise

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires Economiques au 23-22-50,
de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi
34 bis, rue du général Galliéni - BP M2 - 98849 NOUMEA CEDEX*